

COMMUNE
DE
SUNDHOUSE



ARRETE MUNICIPAL N° 90/2026

RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Lors d'intervention ponctuelles sur le domaine public dans le cadre de travaux de réaménagement du réseau Télécom Orange

Le Maire,

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2542 -2 L 2542-3, L 2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 44 et R 225 ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réaménagement du réseau télécom, comprenant notamment la dépose de câbles, pour le compte de la société ORANGE pour une période allant du **21 septembre 2026 au 30 octobre 2026** ;

Considérant que ces travaux seront réalisés par son sous-traitant, la société AUTO FIB, 32 rue du Vignois, 95500 Gonesse ;

Considérant que pour cette intervention, il est nécessaire de prescrire les mesures permettant l'exécution de ces travaux tout en assurant la circulation des véhicules et la sécurité des usagers

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des travaux de réaménagement du réseau télécom pour le compte d'ORANGE, comprenant notamment la dépose de câbles, la société AUTO FIB, sous-traitant d'ORANGE, est autorisée à intervenir sur le domaine public.

Les interventions auront lieu sur les voies suivantes :

- Rue de la Pépinière, Rue de Richtolsheim, Rue du Tramway, Rue de Saasenheim.

Article 2 : La vitesse maximale autorisée sera limitée à 30 km/h au droit du chantier et pendant toute la durée des interventions.

Article 3 : La circulation sera alternée par panneau.

Article 4 : La signalisation de chantier, **temporaire, efficace et visible**, sera mise en place et maintenue par l'entreprise AUTO FIB, responsable des travaux.

Article 5 : Le présent arrêté est valable du 21 septembre 2026 au 30 octobre 2026.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- ORANGE ;
- AUTO FIB ;

Fait à SUNDHOUSE, le 10 septembre 2026

Le Maire,
Mathieu KLOTZ



*Par délégation,
L'adjoint au Maire
Michaël Berger*